

## L'équipe dédiée

Chef de projet  
Médecin Psychiatre  
Psychologue  
Neuropsychologue  
Éducateurs Spécialisés  
Secrétaire

*En lien avec des professionnels  
du secteur médico-social*



## Zone d'intervention

### 3 réseaux d'éducation

Aire Urbaine Nord  
Aire Urbaine Centre  
Aire urbaine Sud

**Un référent éducatif  
positionné sur chaque réseau d'éducation.**

## Les partenaires

Un dispositif piloté par l'AHS-FC avec :



En association avec l'Adapei du Doubs

## Contact

### EMAS AU-NFC

27 bis rue Saint Georges - 25200 MONTBÉLIARD  
Portable : 07 81 73 23 60 - Standard : 03 81 99 37 05  
Courriel : [emas.aunfc@ahs-fc.fr](mailto:emas.aunfc@ahs-fc.fr)



### DIRECTION GÉNÉRALE

15 avenue Denfert-Rochereau  
BP 36005 - 25012 BESANÇON Cedex  
Téléphone : 03 81 65 44 44  
Télécopie : 03 81 88 25 66  
Courriel : [dg@ahs-fc.fr](mailto:dg@ahs-fc.fr)

[www.ahs-fc.fr](http://www.ahs-fc.fr)

association reconnue d'utilité publique par décret du 23 juillet 1921

# AHS

*emas*

## Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation Aire Urbaine Nord Franche-Comté

## EMAS AU-NFC

# L'EMAS : des professionnels de l'Éducation Spécialisée en soutien à des professionnels de l'Éducation Nationale, au service de l'école inclusive

## Pour qui ?

Les professionnels de la communauté éducative des établissements publics ou privés scolarisant des élèves en situation de handicap, suspecté ou avéré, quel qu'il soit, en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré.

## Quand ?

En 2<sup>e</sup> intention, après recours aux dispositifs internes à l'Éducation Nationale (dispositifs d'aide, équipes de circonscription, RASED...).

## Comment la solliciter ?

- **Établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré**  
Les directeurs d'école sollicitent un accompagnement de l'EMAS auprès de leur IEN de circonscription.
- **Établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré**  
Les chefs d'établissement saisissent directement l'EMAS avec copie de la saisine, pour information, à l'IEN ASH.

## Pourquoi ?

- **Améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves** dans le cadre de leur scolarité au sein de « l'école pour tous ».
- **Sensibiliser les équipes pédagogiques** aux différents types de handicaps ou troubles afin qu'ils puissent repérer ce qui fait obstacle aux apprentissages et adapter leurs approches.
- **Favoriser l'articulation** entre les différents partenaires et les acteurs de terrain.

Conseil, sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap

Appui, conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap (apport d'outils)

Aide à la gestion de situations complexes  
—  
Co-construction de réponses

Mobilisation de dispositifs permettant le maintien de la scolarisation

Liens avec la MDPH et avec le secteur médico-social